

„ Corps Germanique n'a été lésé dans ses pré-
 „ rogatives , & n'a souffert dans ses Etats ,
 „ Elle croit pouvoir prétendre & espérer que
 „ les Princes & Etats , & particulièrement ceux
 „ qui ont signé le Mémoire en question , réuni-
 „ ront enfin leurs forces pour la soutenir dans
 „ l'exercice de cette dignité , & pour lui assurer
 „ si efficacement la possession de son Patrimoine ,
 „ qu'elle n'ait plus besoin de secours étrangers , &
 „ qu'elle puisse secourir ses Alliés , & maintenir
 „ les Etats de l'Empire dans la jouissance de
 „ leurs droits & prérogatives. »

Puis l'Electeur venant à l'Armée du Maréchal
 de Maillebois , arrêtée dans sa marche , & obli-
 gée de séjourner où elle se trouve , à cause , dit-
 on , de la durée peu attendue du siège de *Fri-
 bourg* , promet aux Electeurs & Princes , dont le
 Mémoire a donné lieu à la présente Lettre Cir-
 culaire , qu'il emploiera son crédit auprès du
 Roi de France , pour faire cesser les excès & les
 dommages dont ils se plaignent , & finit sa Let-
 tre en déclarant « que pour soutenir la dignité
 „ Impériale & défendre ses Etats , étant obligé ,
 „ au défaut de secours domestiques , d'avoir
 „ recours à l'assistance d'une Puissance étrangère ,
 „ à la vérité , mais qui est garante de tant de
 „ Traités , qu'on ne peut refuser à ses troupes
 „ auxiliaires le passage & les quartiers qu'ont
 „ eus dans l'Empire , & sur-tout dans les Etats
 „ de *Cologne* , de *Liege* & de *Juliers* , les troupes
 „ d'une Cour qui ne le reconnoît pas pour
 „ Chef du Corps Germanique ; que néanmoins
 „ quoiqu'il arrive , on se fera un devoir indis-
 „ pensable de compasser les mesures à prendre
 „ pour une défense , sur les Loix & les Consti-
 „ tutions de l'Empire &c. »

Telle